



Le 2 février 2026 le conseil municipal d'Oye-Plage s'est réuni Espace DOLTO à 19h, sur la convocation en date du 26 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Maire.

Présents (22) : Olivier MAJEWICZ, Mireille RIQUEMBOURG, José RIVAS, Laura FIERS, Guy VERMERSCH, Françoise HOT, Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Jeanne CARPENTIER, Laurent GROSS, Catherine BYET, Guy CHANDELIER, Marie-Josée VERDIERE, Patrice DUPAS, , Raphaël POLAK, Jacqueline FOURNIER, Louis VERSTRAETE, Françoise BEAURIN, Angélique DA SILVA SOARES, Jacques BAILLIE, Frédéric BECQUET, Séverine VANCAYEZEELE, Thomas ESPINOUS,

Excusés avec pouvoir (2) : Marie-Cécile FOURNIER à Marie Jo Verdière / Ingrid GOURDIN à Olivier Majewicz

Excusés sans pouvoir (3) : Anne-Sophie RAYMACKERS / Charly COGEZ / Jacques DELGRANGE,

Absents (2) : Franck LOQUET, / Aurore SIMON.

Le PV du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité après mention de la correction à opérer 2025/75 :

- Le Conseil Municipal avec 24 voix POUR et 2 contre (Jacques Delgrange et Thomas Espinous) approuve la tarification du domaine public

Marie Jo VERDIERE est désignée secrétaire de séance.

DCM 2026/01 - DECISIONS

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil en date du 23 mai 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant l'obligation de présenter les décisions prises, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

2025/37 Location de salle

2025/38 Virements de crédits

2025/39 Location de salle

2025/40 Virement de crédits n°1 – Budget 2025

2026/01 Décision budgétaire modificative n°4 portant virement de crédits – Budget 2025

2026/02 Participation des familles au séjour « Classe de neige 2026 » de l'école Les Dunes d'Oye

2026/03 Participation des familles à la classe de mer de l'école de l'Etoile.

2026/04 Location de salle.

2026/05 Location de salle

2026/06 Requalification des trottoirs de la rue des Anciens d'Afrique du Nord

2026/07 Location de salle

2026/08 Location de salle

DCM 2026/02 - URBANISME –Achat des parcelles BE592 et 589 – Annexe 1 plan parcellaire

Les terrains cadastrés BE 804 et 806 appartenant à la commune sont actuellement enclavés : l'acquisition des parcelles BE n° 589 et 592 permettrait de les rendre accessibles depuis l'avenue Paul Machy.

Par courrier en date du 25 août 2025, la Commune a sollicité les propriétaires des parcelles BE n°589 et 592, d'une superficie totale de 560 m², afin d'étudier la possibilité de leur acquisition.

Après consultation des Domaines, l'estimation a été fixée à 15 € le m².

Conformément à cette estimation, la commune a proposé aux propriétaires l'acquisition desdites parcelles au prix indiqué soit 560*15= 8 400 €.

Par courriers reçus en Mairie le 6 octobre 2025 les propriétaires ont donné leur accord sur cette offre.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- émet un avis favorable à l'achat des parcelles BE 589 et 592 pour une superficie de 560 m² pour un montant de 8 400 €;
- désigne l'étude de Maître LEMATRE, notaire à OYE-PLAGE pour établir et dresser les actes, frais à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

DCM 2026/03 - URBANISME - Cession à titre gratuit des parcelles BD 889-890-892 et 893 – Annexe 2

En date du 27 novembre 2025 le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, a décidé d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles BD 889-890-892 et 893 à la commune.

Considérant

- que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq ne fait aucun usage des parcelles susmentionnées,
- que la commune d'Oye-Plage entretient le parking du collège (BD 889 et 892) depuis sa construction,
- que les parcelles BD 890 et 893 sont contiguës aux parcelles communales accueillant le terrain de football de la commune et empêchent un entretien efficace du fossé correspondant,
- que la cession à titre gratuit est justifiée par l'intérêt général découlant de l'utilisation des parcelles par la commune d'Oye-Plage dans le cadre d'une mission de service public (entretien parking et fossé), conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du CG3P

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- émet un avis favorable sur cession des parcelles BD 889,890,892 et 893 d'une superficie totale de 4891m² au profit de la commune à titre gracieux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

DCM 2026/ 04 - TRAVAUX - Création de terrains padel et basket 3*3 – demande de DETR 2026

Par délibération DCM 2025/77 le conseil municipal a validé la demande de subvention DETR.

A la demande de la Préfecture il convient de revoir la demande de subvention en abaissant le taux de participation de l'Etat à 25% (contre 29.07%).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	Taux
1 terrain basket 3*3	39 082,00			

		Conseil départemental		
2 terrains padel	183 274,00	ANS	78 250,00	35,19%
		DETR	55 589,00	25,00%
		DSIL		
		Conseil régional	35 000,00	15,74%
		Commune d'Oye-Plage	53 517,00	24,07%
Coût total opération	222 356,00	Recettes	222 356,00	1,00

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR, une subvention d'un montant de 55.589 € HT.

DCM2026/05 - FINANCES - Paiement de l'investissement 2025 avant approbation du budget primitif 2025 de la commune

En vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du B.P. 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Cette disposition permet en effet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers vis-à-vis des créanciers.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2025 sous déduction des restes à réaliser au chapitre d'investissement s'élève à 7.499.109,36 € dont 456.000,00 € au chapitre 16. Le montant inscrit aux opérations d'investissement et aux chapitres 20,21 et 23 s'élève à 6.670.149,54 €

A ce titre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

CHAPITRE / OPERATION	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Opération 458101 Fds Dép.Plant résorpt. Décharge Littoral	2.316.202,00 €	579.050,50 €
Opération 9171 Accessibilité des E.R.P.	10.000,00 €	2.500,00 €
Opération 9324 Complexe Sportif	120.500,00 €	30.125,00 €
Opération 9432 Voirie	1.809.316,42 €	452.329,11 €
Opération 9450 Défense Incendie	42.726,00 €	10.681,50 €
Opération 9452 Eclairage Public	48.000,00 €	12.000,00 €
Opération 9512 Z.A.C.	100.700,00 €	25.175,00 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	61.000,00 €	15.250,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versé	231.725,00 €	57.931,25 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1.352.712,11 €	338.178,03 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	20.000,00 €	5.000,00 €

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- autorise Monsieur le Maire, à effectuer les paiements des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

DCM 2026/06 - PERSONNEL - Création, suppression de postes, mise à jour du tableau des effectifs

Pour répondre aux évolutions de carrières des agents, aux mouvements de personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs

Pour la filière technique :

- Suppression de deux grades d'adjoint technique suite à deux avancements de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Pour la filière police municipale :

- Suppression du grade gardien-brigadier de police municipale suite à un avancement de grade d'un brigadier-chef principal de police municipale

Tableau actualisé

		Budget 2026	Pourvus 2026
FILIERE ADMINISTRATIVE		34	16
<u>Attachés territoriaux</u>	A		
Attaché territorial principal emploi fonctionnel de DGS		1	1
Attaché territorial principal		1	0
Attaché territorial		2	0
<u>Rédacteurs territoriaux</u>	B		
Rédacteur		2	2
Rédacteur principal 2ème classe		2	0
Rédacteur principal 1ère classe		1	0
<u>Adjoints administratifs territoriaux</u>	C		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		12	8
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe TNC 27h/semaine		1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe		4	2
Adjoint administratif		8	3
FILIERE TECHNIQUE		43	27
<u>Adjoints techniques territoriaux</u>	C		
Adjoint technique		10	7
Adjoint technique TNC 28h/semaine		1	0
Adjoint technique TNC 20h/semaine		1	1
Adjoint technique principal 2ème classe		5	5
Adjoint technique principal 1ère classe		15	10
<u>Agents de maîtrise territoriaux</u>	C		
Agent de maîtrise principal		3	2
Agent de maîtrise		1	0
<u>Techniciens supérieurs</u>	B		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		3	1
Technicien		2	1
<u>Ingénieurs territoriaux</u>	A		
Ingénieur		1	0
FILIERE CULTURELLE		5	3
<u>Assistants territoriaux d'enseignement artistique</u>	B		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		1	1
<u>Adjoints du patrimoine</u>	C		
Adjoint du patrimoine TNC 20H/semaine		1	1

Adjoint du patrimoine		1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		1	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe		1	1
FILIERE ANIMATION		9	7
Animateurs territoriaux	B		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe		1	1
Animateur		1	1
Adjoins d'animation territoriaux	C		
Adjoint d'animation		3	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		3	3
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe		1	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE – SECTEUR SOCIAL		5	2
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	3	0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe		2	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE		4	2
Chefs de service de police municipale	B		
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe		1	1
Chef de service de police municipale		1	0
Agents de police municipale	C		
Gardien-brigadier		1	0
Brigadier-chef principal		1	1
FILIERE SPORTIVE		1	1
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	B		
Educateur Territorial des APS principal de 1 ^{ère} classe		1	1
TOTAL Agents titulaires et stagiaires		101	58
NON TITULAIRES			
Ecole de musique			
Professeurs de musique		7	7
Filière administrative, chargé(e) de communication polyvalent(e)	C		
Adjoint administratif		1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1	0

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- valide la création, suppression de postes, mise à jour du tableau des effectifs énoncées